Le « gourou » demande un renvoi

Hospitalisé depuis le 14 septembre, Claude Alonso, dit « Zeus », ne pourra pas être présent avant au moins deux mois, selon l'expertise médicale. Il est convoqué lundi devant la cour d'assises de la Gironde

Florence Moreau
fl.moreau@sudouest.fr

Zeus est convoqué devant la justice des hommes. Claude Alonso, 80 ans, doit être jugé ce lundi 20 septembre par la cour d'assises de la Gironde pour « viol, viol par ascendant et abus de faiblesse par dirigeant d'un groupement poursuivant des activités créant, maintenant ou exploitant la sujétion psychologique ou physique des participants ».

Mais l'octogénaire a été hospitalisé mardi 14 septembre. Son conseil parisien, Me Georges Parastatis, espère bien obtenir un renvoi. « On peut juger un homme en son absence, s'il est mort, s'il est en fuite, mais s'il est à l'hôpital… » Avocate d'une des parties civiles, Me Maleine Picotin-Gueye s'oppose fermement à cette demande de renvoi. « Il veut encore abuser de sa situation de santé. C'est avec cette excuse qu'il raccroche les gens et les maintient sous sa coupe, qu'il a obtenu sa remise en liberté en cours de procédure et qu'il entend prendre le pouvoir sur la cour d'assises. »

La dernière expertise médicale à laquelle l'accusé a été soumis ne voit pas de contre-indication à sa participation à un procès d'assises, sous réserve d'aménagements notamment le maintien de la position assise. Mais le médecin note aussi que, « au vu d'une chirurgie au genou droit prévue le 14 septembre », Claude Alonso ne pourra être présent avant « au moins deux mois ».

Emprise mentale

Le « gourou » présumé aurait officié à l'abri des regards, dans sa propriété de Gujan-Mestras (Gironde), dans une référence quotidienne à la mythologie grecque dont il aurait emprunté les atours. La justice lui reproche d'avoir abusé de la faiblesse et du corps de femmes fragilisées par leurs parcours, qui trouvaient chez lui « un lieu accueillant, communautaire et proche de la nature », décrit l'ordonnance de mise en accusation. Elles se seraient progressivement dépouillées de leurs quelques biens matériels et se seraient offertes au « dieu suprême ».

> « Ce n'est évidemment pas seulement un dossier d'inceste »

L'octogénaire continue de nier les faits qui lui sont reprochés. « Il se dit innocent », résume son avocat Me Georges Parastatis qui émet « beaucoup de doutes sur le caractère sectaire. L'attirance pour la spiritualité ne fait pas de vous un gourou. Il n'y a pas eu d'enrichissement personnel ni de bénéfice sexuel. Oui, il a eu une vie sexuelle riche mais avec des femmes qui ne sont pas venues se plaindre. »

Claude Alonso continue de nier les faits qui lui sont reprochés. STÉPHANE LARTIGUE / "SUD OUEST"

L'avocat résume les faits à « un dossier intrafamilial où on est allé chercher d'autres leviers pour en rajouter ». La fille de Claude Alonso est en effet partie civile. « Mon client conteste toute relation sexuelle avec sa fille et ne s'explique pas ces accusations. »

« Ce n'est évidemment pas seulement un dossier d'inceste, réplique Me Picotin-Gueye. Il y a tous les mécanismes de la sujétion et de l'emprise mentale avec les verrous psychologiques qui sont forcés un par un. Jusqu'au jour où un mensonge est plus gros qu'un autre et devient le déclic pour s'extirper de cette emprise. » Au prix d'un gros travail « pour se remettre les idées en place après toutes ses années », sa cliente a pu reprendre le cours de sa vie et attend beaucoup du procès.